



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 15 décembre 2025

#### DELIBERATION N°121/2025

#### Budget 2026 – Rapport d’Orientation Budgétaire

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 18**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**Présent.e.s (18) :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)**

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

**Absent.e.s: (1)**

Mme BOSSARD Anne-Laure

**Secrétaire de séance :** Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 22h00

**DEL121/2025 (7.1) : Budget 2026 – Rapport d'Orientation Budgétaire****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), présentant les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le ROB n'est pas un pré-budget, il s'agit d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif. Il a été consacré par la loi n°2015-991, du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe). En l'absence de ROB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire 2026.

**Ceci exposé,**

**Vu** le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire ci-après annexé (**annexe 30 et 31**) ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Administration générale-Finances réunie le 2 décembre 2025.

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- Prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2026

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE